



Ligue Île-de-France de Golf

Qualification Interdépartementale U12 au Championnat de France Jeunes 2017

Dimanche 26 mars 2017 – Golf de Mennecey Chevannes

Chemin de l'avenue - 91750 Chevannes - ☎ : 01 64 99 88 74 - @ : legolfdechevannes@wanadoo.fr

Clôture des engagements **Qualifications** : Voir Règlement du Comité Départemental.

Phase finale de Ligue : Inscription sur extranet par les Comités départementaux au plus tard le 19 mars 2017.

Frais d'engagement : 20 euros par joueur - Chèque à l'ordre de la Ligue Île-de-France de Golf. (Les joueurs qualifiés auront à repayer les frais d'engagement pour la 1^{re} Qualification Île-de-France au Championnat de France Jeunes 2017 qui aura lieu à Meaux à hauteur de 20 euros).

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. JOUEURS et JOUEUSES

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories de jeu des U12, (nés en 2005 ou après), licenciés dans la Ligue Île-de-France, vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Pour cette épreuve, le droit de jeu fédéral n'est pas requis. Seuls les joueurs et joueuses qualifiés à l'issue de cette épreuve devront ensuite s'acquitter du droit de jeu fédéral.
- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère mais seuls les joueurs ou joueuses de nationalité française sont éligibles pour la finale Inter Ligues Paris / Île-de-France des qualifications au Championnat de France des Jeunes et donc pour le Championnat de France des Jeunes.
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition enregistré à la ffgolf la veille du 1^{er} tour des qualifications départementales sous peine de non-participation.
- **La fiche d'urgence médicale 2017 ainsi que l'autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti dopage dûment complétée par les parents est obligatoire pour participer à cette épreuve, une copie devra être envoyée à la ligue.** Elle devra être fournie au moment de la première inscription aux qualifications départementales et sera valable pour l'année 2017 aussi bien pour les épreuves départementales, de ligue et le Championnat de France des Jeunes.
L'original ou une copie de l'autorisation parentale doit être conservée par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au médecin préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur et à la Ligue.
- **Sont dispensés de cette épreuve** : les joueurs U12 figurant au Mérite Jeunes disponible à la clôture des inscriptions, les joueurs et joueuses ayant participé au Mérite Inter Ligues 2016 à Ozoir-la-Ferrière ainsi que les joueurs et joueuses ayant un index inférieur à 10,0 au 19 mars 2017.

1.2. LIMITES D'INDEX PRECONISEES

Pour les filles : 40,0 (max 50 pour les U10)

Pour les garçons : 30,0 (max 35 pour les U10)

1.3. QUALIFICATION DÉPARTEMENTALE (cf. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DU CD)



Ligue Île-de-France de Golf

Selon les quotas ci-dessous qui tiennent compte du potentiel de joueurs classés dans chaque département dans les limites d'index fixées.

Libre choix est laissé aux Comités départementaux pour la répartition Garçons / Filles dans la limite de +/- 2.

Les chiffres ci-dessous correspondent au potentiel de chaque Comité Départemental et incluent les wild cards de chaque département.

Comités Départementaux	Nombre total de qualifiés Garçons et filles	Nombre de garçons préconisés	Nombre de Filles préconisées
CD 77	25	11	14
CD 91	14	7	7
CD 95	19	10	9
CD 93 & 94	3	2	1

La Commission Sportive de la Ligue aura la possibilité de délivrer des « Wild Cards » dans la limite de 5 Wild Cards au total (Garçons et Filles). Ces joueurs viendront compléter le champ des joueurs et joueuses de cette épreuve. (Champ de joueurs maximum : 66).

2. FORME DE JEU

18 trous / stroke play.

3. MARQUES DE DÉPARTS

Distances de jeu préconisées : Cf. : §3.6.4 Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du vade-mecum fédéral.

4. LES QUALIFIÉS

Seront qualifiés pour la première étape qualificative au Championnat de France jeunes qui se déroulera à Domont :

- Les joueurs dispensés de cette épreuve,
- Les joueurs ayant un score au plus égal au score du 8^e de la catégorie + 10 coups.
- Eventuellement quelques joueurs repêchés en référence notamment de leur moyenne de Stroke Play.

Le nombre total de qualifiés pour la 1^{ère} étape à Domont ne pourra pas dépasser 15 U12 filles et 36 U12 garçons.

Dans le cas où le nombre de filles participant à cette qualification serait inférieur au nombre de filles à qualifier, elles disputeraient tout de même l'épreuve et les places libérées seraient données aux garçons.

Pour l'inscription des joueurs et joueuses qualifiés pour la qualification ÎDF au Championnat de France, se référer au Règlement de cette épreuve.

5. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Il est **interdit aux joueurs et joueuses de fumer** (y compris la cigarette électronique) pendant les épreuves.
- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée, sauf en cas d'urgence.



Ligue Île-de-France de Golf

6. SUIVEURS DE PARTIE

Pour chaque partie de joueurs U12, le Comité de la Ligue pourra désigner un suiveur de partie.

Ces suiveurs de partie ne sont ni cadet, ni arbitre, ni marqueur, ni membre du comité et s'assureront d'un bon rythme de jeu, d'un bon état d'esprit des joueurs et que les enfants marquent bien les scores à la fin de chaque trou.

Ils noteront de leur côté les scores des enfants pour faciliter le recording. Ils informeront le Comité de l'épreuve de tout problème et de tout incident rencontré. À chaque interrogation, ils appelleront un arbitre.

Les suiveurs de partie ne sont pas autorisés à aller sur les greens.

7. ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue, d'un représentant du club d'accueil et d'un arbitre diplômé.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

9. HEURES DE DÉPART

Établies par la Ligue et communiquées aux différents Clubs ayant des joueurs inscrits. Les heures de départ seront disponibles sur le site de la Ligue : www.liguegolfidf.com

Les heures de départ officielles et définitives seront affichées sur le tableau officiel la veille du 1^{er} tour vers 14 h 00.



Ligue Île-de-France de Golf

FICHE D'URGENCE MÉDICALE

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....
Domicilié(e)s au :

.....
CP + Ville

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence **(SAMU)** afin que le joueur mineur :

..... (nom et prénom)
né(e) le soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

Adresse mail (obligatoire)

N° de portable de la mère

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
Fait à, le.....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

-..... Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Île-de-France de Golf et au Comité Départemental de référence.

-..... **Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2017.**



Ligue Île-de-France de Golf

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**:
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2017.

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport »

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.